Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260122-CM_22_01_26_009-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 22 janvier 2026

Date de la convocation : 16 janvier 2026
Date d'affichage : 28 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents :
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME - Laure FINGOLO - Jean-Pierre BALLOUARD Jeanne-Noëlle LAMOUR - Guillaume LE COMTE (arrive à 19 h) - Jean-Christophe BARBOT - Erwan CAMUS – Gwendoline GUEGAN (arrive à 19h15)- Mikaël CORBEL (arrive à 19h10) - Laëtitia CORNILY - Marie-Pierre LE MOUEL - Guillaume LE COQU- David DOMALAIN (arrive à 19 h) - Jean-François LE FLOCH - Denis FOLLET

Absents avec procuration :
Christine THOUÉNON qui a donné pouvoir à Marie-Pierre LE MOUEL
Baptiste LE GALL qui a donné pouvoir à Guillaume LE COMTE
Gaëlle ROUTIER qui a donné pouvoir à Jean-François LE FLOCH
Philippe LE GUEN qui a donné pouvoir à Jean-Pierre BALLOUARD

Absent sans procuration :
Christophe LE BARTZ

Secrétaire de séance : Laëtitia CORNILY

DÉLIBÉRATION 22-01-26-009

Objet de la délibération : Recrutements au pôle scolaire – Mise à jour du tableau des effectifs

Mme Sandrine GUILLAUME informe l'assemblée qu'il y a lieu de lancer un appel à candidature pour pourvoir le poste devenu vacant de **responsable de la restauration scolaire**. Le poste à pourvoir au 01/09/2026 est un poste à temps complet (35 heures annualisées), sur les grades d'agent de maîtrise, d'agent de maîtrise principal, technicien et technicien principal.
Un second appel à candidature sera lancé pour le remplacement de l'ATSEM qui fait valoir ses droits à la retraite au 01/03/2026.
Le recrutement d'un **agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant** se fera sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe et adjoint technique de 1ère classe.
La durée hebdomadaire de service est fixée à 31h30 annualisées.
Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de créer les grades suivants, non-présents au tableau des effectifs, pour procéder aux recrutements détaillés ci-dessus :

- Pour le recrutement du responsable de la restauration collective : **grade d'agent de maîtrise** ;
- Pour le recrutement d'agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant : **grade d'adjoint technique principal 2ème classe.**

Les autres grades cités plus haut sont déjà présents dans le tableau des effectifs.
A l'issue des recrutements le tableau sera mis à jour.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance,
Laëtitia CORNILY